

Procédure de demande d'autorisation de détenir et de manipuler des radio-éléments en Polynésie française (*)

Etape 1

Formation d'un personnel
de l'établissement demandeur
Personne Compétente en Radioprotection
(PCR)

Etape 3

Commande du radioélément
auprès du fournisseur

- Attestation de l'autorisation
- Attestation de la PCR

Etape 2

Etablissement d'un dossier de demande détaillé
auprès de l'Inspection du travail de PF

- Type de manipulation
- Activité détenue et manipulée
- Moyens de protection et contrôle
- Plan des lieux de stockage et de manipulation
- Evaluation du volume de déchets (liquide, solide)
- Procédure d'évacuation et contrôle des déchets
- Formation et suivi médical du personnel
- Classement du personnel
- Classement des locaux

Etape 4

Contrôle de la source radioactive à l'arrivée
Mise en place des manipulations du radioélément

Etape 5

Demande de renouvellement de l'autorisation
et/ou
Nouvelle demande ou modification de l'autorisation
auprès de l'Inspection du travail de PF